

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023****COMMUNE
DE
PLOUHINEC****Morbihan****Date de convocation**
14 février 2023**Date de publication**
23 février 2023**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 25
votants 29**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL et Marina GERARD, MM Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD et Cathy CORVEC, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Madame Sidonie BOUSSEMART est arrivée à 19h07.

Absentes :

Mmes Alexandra HEMONIC, Audrey PESSEL, MM Philippe LE GUYADER et Régis JAFFRE

Procurations :

Mme Alexandra HEMONIC donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT
Monsieur Philippe LE GUYADER donne pouvoir à M. Stéphane SANCHEZ
Mme Audrey PESSEL donne pouvoir à Mme Marina GERARD
M. Régis JAFFRE donne pouvoir à M. Pierre STEPHANT

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-02-1.1.2 - Mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Notre territoire doit faire face, notamment depuis la crise de la Covid, à une forte tension sur le logement (hausse du prix de l'immobilier, diminution du nombre de logements disponibles et raréfaction du foncier). De nombreux habitants rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger à un prix abordable sur notre commune qui compte notamment un taux de résidences secondaires de 26.6%, ainsi que 192 logements déclarés vacants (144 maisons et 48 appartements ; source cadastre 2022). Il convient donc de mettre en place certaines mesures visant à faciliter la création et l'accès au logement en résidence principale.

La loi de finances pour 2023 a prévu une application automatique de la TLV (taxe sur les locaux vacants) sur les communes connaissant une tension du marché immobilier au travers de l'élargissement des « zones tendues ». Toutefois, la publication du décret devant préciser les communes nouvellement concernées par ce dispositif a été décalé à 2024.

Par conséquent, pour permettre aux communes situées dans les zones qui restent considérées comme « non tendues » de mettre en place dès 2023 la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) si elles ne l'ont pas déjà fait, la loi de finances les autorise exceptionnellement à délibérer en ce sens jusqu'au 28 février 2023.

C'est pourquoi, afin d'inciter les propriétaires à la réhabilitation et la relocation des logements vacants, nous proposons de mettre en place la taxe d'habitation sur les logements vacants de plus de deux ans (THLV).

Le taux d'imposition applicable à la THLV est celui de la taxe d'habitation. La ressource dégagée par ce dispositif pourra permettre de poursuivre les actions ou acquisitions en faveur de la création de nouveaux logements.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil de la commune de Plouhinec d'assujettir les logements vacants à la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », nouvelle appellation de la taxe d'habitation,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 février 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

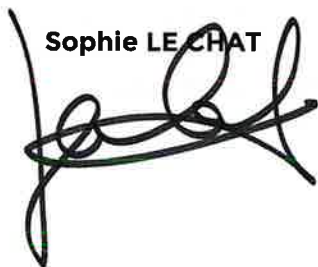
- **INSTITUE la taxe d'habitation (22.38%) sur les logements vacants (THLV).**

Fait en mairie le 21 février 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LE CHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 056-215601691-20230221-202302112-DE

